1625.

1h. fol 40 12.

CONSIDERATIONS
D'ESTAT,
SVR LE LIVRE PVBLIE'
DEPVIS QVELQVES MOIS,
soubs le tiltre d'aduertis-
sement au Roy.

M. DC. XXVI.

Case
F
39
.32
6

1626 cm

47-2035

CONSIDERATIONS d'Eſtat, ſur le liure publié depuis quelques mois, ſoubs le tiltre d'aduertiſſement au Roy.

NOVS auons veu quelques eſcrits, & on dit qu'il s'en prepare encor d'autres, pour refuter la doctrine & deſtruire les calomnies contenuës en ce mauuais liure, qui a eſté publié depuis quelques mois, ſoubs le tiltre d'aduertiſſement au Roy. Mais ſi ie ne me trompe, il cache vn venin trop puiſſant pour en penſer arreſter les effects par vne telle ſorte de preſeruatifs. Il en faut chercher d'autres.

Car que ce liure ayt eſté concerté, que ce ne ſoit l'ouurage, non d'vn Docteur, ou d'vn homme qui parle Latin, mais d'vne cabale tres-puiſſante, tres-artificieuſe, & tres-agiſſante, qui a employé la plume la plus hardie de toutes celles dont on a accouſtumé de ſe ſeruir en telles occaſions, c'eſt choſe, dont aucun de ceux qui ſe ſeront voulu tant ſoit peu donner la peine de conſiderer & remarquer le train des affaires du monde, ne ſçauroit douter. Toutesfois & quantes qu'il s'eſt braſſé quelque grande coniuration, ou qu'il s'eſt tramé quelque deſſein Tragique & pro-

digieuſement funeſte, on a veu de tels auant-coureurs ; ce ſont eſclairs qui precedent ordinairement les foudres & les orages des calamitez publiques. Les exemples n'en ſont que trop frequens, & aucuns ſi recens, que la playe en ſeigne encor. Les manifeſtes des grands ſont les deuanciers des troubles, emotions & ſeditions ciuiles : les eſcrits & declarations de ces Docteurs ſont comme des cometes, que la plus profonde corruption & malignité de la cabale a accouſtumé de pouſſer, & qui ne preſagent rien moins, que les fureurs & horreurs les plus extremes, dont les Eſtats puiſſent eſtre affligez, ſi par vne ſage preuoyance & genereuſe reſolution il n'y eſt pourueu.

Le nom de Dieu ſoit beny eternellement de ce qu'il luy a pleu toucher l'eſprit du Roy, & de ſes miniſtres, pour ne point negliger cet aduertiſſement. C'eſt vn argument infaillible que la bonté diuine non ſeulement ne veut point que les pernicieux deſſeins des ennemis du repos de la Chreſtienté reuſſiſſent, mais meſmes en veut empeſcher les progrez à l'aduenir, ſi tant eſt que nous ſçachions bien & ſagement vſer des moyens, leſquels Dieu nous fait naiſtre pour cet effect dedans les conſeils meſmes, & les menees artificieuſes de nos ennemis. C'eſt dequoy il faut dire quelque mot.

Ce liure ſelon que ie puis comprendre, ſemble auoir pour but de deſtourner le Roy des alliances & confederations, auſquelles on croit qu'il ſoit entré pour s'oppoſer aux vſur-

pations d'Espagne, & de la maison d'Austriche sur les anciens alliez de ceste Couronne. Les raisõs, qui sont employees pour cela, sont tirees principalement des discours de la Theologie, & des cas de conscience; quelques vnes de ie ne sçay qu'elles considerations d'Estat, mais qui ont passé par le mesme alambic. Or quant à ces subtilitez de l'eschole, & à toutes ces intrigues d'estude & de liures, ie les laisseray demesler à ceux qui s'y entendent, & ne m'arresteray qu'a ce que l'vsage, & quelque peu d'experience m'a fait comprendre de telle sorte d'affaires dedans le cours du monde.

I'ay donc dit, que l'autheur de ce pernicieux liure semble d'vn premier œil n'auoir autre dessein que de separer le Roy d'auec ses alliez; mais en considerant son discours entier il est aysé de iuger que son intention n'est point d'en demenrer là, & qu'elle passe bien plus auant, qui est de ietter le trouble & la combustion dedans le Royaume, exciter l'ambition audacieuse de ceux d'entre les grands, qui ne se peuuent accommoder aux loix d'vne iuste domination, faire soufleuer tous les ordres du Royaume, que l'on veut interesser par ce discours malicieux; & qui pis est. Mais Dieu maudira, ces execrables intentions, & conseruera la personne sacro-saincte de son Oinct.

Or que le but & le dessein de ceste cabale soit tel par ce malheureux escrit, il ne faut point estre fort clair-voyant pour le iuger ainsi. Les principaux moyens dont les factieux, les broüillons, les ennemis coniurez

d'vn Prince se seruent pour troubler ou empieter son Estat, sont de le ietter dedans la haine & le mespris ; la haine fait que l'on veut, & le mespris que l'on ose entreprendre contre luy, se soustraire à sa domination, & secouer le ioug de son authorité. Ce sont les fondemens sur lesquels fut bastie ceste furieuse Ligue, qui a pensé engloutir cet Estat, & le liurer à vne domination estrangere, & sur lequel generalement toutes les grandes factions, coniurations, & rebellions qui furent iamais ont esté appuyees.

Que disoit-on contre Henry III. autre chose, sinon ce que ce maudit Escriuain ose publier auiourd'huy autant meschamment que faussement contre nostre Roy tres-Chrestien ? Qu'il fauorisoit les Huguenots; qu'il vouloit laisser tomber sa Couronne entre les mains d'vn Prince heretique ; Qu'il mettoit la Religion en hazard d'vne totale subuersion ; Que tous les ordres & Estats du Royaume gemissoient sous l'oppression des charges qu'on leur imposoit tous les iours, & autres semblables calomnies execrables, par lesquelles ces meschans ietterent ce bon Prince dedans la haine de ses subiets ignorans & mal-aduisez, & quant & quant dans le mespris, le depeignans comme le iouet de deux ou trois mignons & mauuais Conseillers, qui abusoient de sa simplicité & de son innocence.

N'est ce point la mesme chose que la cabale ennemie de la France tasche de faire, non par la plume de ce Docteur seulement, mais

par mil autres artifices plus sourds, plus secrets, mais autant meschans & pernicieux?

Cet escrit menace il point ouuertement le Roy d'vne rebellion des grands & des principaux de son Royaume, & d'vn soulleuement de ses peuples? bref le menace-il point en termes fort clairs du retour de la Ligue? N'a-il point l'effronterie de dire, *que les grands du Royaume portent auec impatience & tres-grand desplaisir que par la deprauation de peu de personnes, ce Royaume reçoiue vne telle tache, que d'assister les heritiers soubs vn si bon Prince? mesmes que les villes, & tout les peuples Ortodoxes crient ouuertement contre le Conseil du Roy, tellement qu'il est à craindre que ce qui est aduenu il n'y a point si long temps*, (c'est à dire, la Ligue & les horreurs, les parricides, les execrations, qui l'ont accompagnees (*n'aduienne encor*.

Mais ie dis dauantage. C'est que iamais les partisans de la Ligue, iamais les Docteurs ny ceux d'entre les Iesuites, qui l'ont enfantee, nourrie & esleuee, ne passerent si auant que fait auiourd'huy ceste cabale. Ils ont bien dit & enseigné tant en leurs chaires & par leurs escrits publiquement, qu'en particulier és cõfessions, *qu'il est non seulement loisible, mais meritoire de se soulleuer contre vn Prince Tyran, ou qui fauorise l'heresie, qu'vn Prince excommunié n'est plus Prince, & que ses subiects sont deliez du serment de fidelité, & partant luy peuuent resister par armes, le chasser, le deposseder, voire s'en aefdire par toutes sortes de moyens les plus execrables, fust-ce par poison*, qui est vne question que le

Iesuite Mariana (duquel le nom doit estre en execration) à traictee tout au long en vn chapitre expres; mais qu'aucun d'eux ait dit, que *les Princes ou grands d'vn Estat, qui consentent lors que le souuerain se ligue auec des heretiques contre des Catholiques pechent mortellement: qu'vn Roy qui faict la guerre à des Catholiques, & introduit l'heresie és pays d'autruy soit excommunié ipso facto; que ceux qui luy conseillent cela, ou qui l'assistent soient compris soubs la mesme censure*, c'est ce que ie n'estime point auoir esté cy deuant escrit.

Et à la verité, il n'est point possible d'excogiter vne doctrine plus furieuse, plus esloignee de la profession du Christianisme, ne plus propre à bouleuerser tous les Estats, que Messieurs les Docteurs, c'est à dire, ceux qui se seruent de leurs plumes & de leurs langues voudront entreprendre. Car si lors qu'on a dit & enseigné qu'il est loisible de se departir de l'obeyssance d'vn Prince qui assiste l'heresie, & que quelques vns ont encor adiousté, que c'est chose meritoire, ceste doctrine a produit des effects si abominables, que ne fera elle point auiourd'huy, que l'on passe encor plus auant par ce detestable escrit? *que les Princes qui conniuent à cela, que ceux qui y adherent, ou qui assistent le Prince qui a vn tel dessein, pechent mortellement*, c'est à dire, sont damnez eternellement.

Que si ceste doctrine prenoit racine, si elle s'authorisoit parmy les peuples, qu'elle seureté y auroit-il pour les Princes? Car qui est le Prince si zelé, si deuotieux, si religieux soit-il

soit-il, que la caballe ne puisse faire declarer fauteur d'heretiques, quand la phantasie luy en prendra, & quand ses desseins le requerront? Nous en voyons l'exemple en ce detestable liure, outre celuy que l'histoire de Henry III. Prince tres-deuot & tres grand zelateur de la religion Catholique nous fournit & à nostre posterité à iamais.

Il est donc vray que tout le suc de ce qui a iamais esté presché, escrit, enseigné, publié de plus pernicieux deuant & durant la Ligue; que tout ce qui a encor esté escrit de plus horrible sur d'autres subiects par les Iesuites Emanuel Sa, Ribadenera, Creusuel, Mariana, Suares, Gretser, Eudæmon Ioannes, & autres semblables, se trouue espreint dedans ces trois ou quatres fueilles de papier; & non seulement cela, mais qu'il y a encor quelque chose de plus, & que l'autheur de cét abominable escrit appelle ouuertement la sedition, la rebellion, les coniurations & conspirations contre la personne sacro-saincte du Roy; qu'il conuie à cela tous les grands, les mediocres, les petits, tous les Estats du Royaume, voire qu'il les y veut obliger sur peine de damnation eternelle, au lieu que les autres s'estoient cõtentez de leur promettre Paradis, en faisant des actes si approchans de l'enfer.

Mais que faut-il faire à cela? quels moyens y a-il de coniurer ceste tempeste, & de preuenir tous ses mauuais desseins? Certes il y en a plusieurs, & que l'on trouuera fort ayſez, & quant & quant fort asseurez, si on se veut donner la peine d'y penser tant soit peu, &

l'affaire le merite bien.

Premierement donc ce qui a esté fait par le Magistrat, pour la condamnation de ce liure, a esté fait tres-prudemment, & tres sagement. Car par là on void non seulement quel est le sentiment de ceux a qui l'administration de la iustice est commise, mais encor qu'elle est leur affection au seruice du Roy, & quant & quant leur courage, ce qui peut grandement seruir à fortifier les gens de bien, & arrester les pernicieuses intentions des autres, quand ils verront quels sont les sentimens de ceux, qui à cause de leurs charges ont la principale authorité parmy les peuples. La censure de la S. Faculté de Theologie a esté aussi publiee tres-à propos, & est digne de la pieté & deuotion de ceste venerable compagnie. Que si Monsieur le Procureur general trouuoit bon de faire adiouster encor à cela vn Arrest du Parlement, il semble que la chose n'en seroit que plus autentique, plus solemnelle, & plus authorisee.

Car quant aux liures que l'on publie contre ceste doctrine, on me pardonnera si ie dis, que ie ne sçay si on en doit esperer tout le fruict qu'on s'en eust peu promettre. A quel propos faire des liures pour refuter vne doctrine qui a desia esté tant & tant de fois condamnee, & qui est en abomination à tous les gens de bien? A quel propos reduire aux termes d'vne controuerse, ce que non seulement les loix definissent pour vn crime execrable au delà de l'execration. Mais qui est abhorré mesmes par les propres sentimens de la na-

ture. Que si des bandoulliers, des guetteurs de chemins, des escumeurs de mer, faisoient des manifestes pour authoriser l'exercice de leur mestier, s'amuseroit on à leur faire des responses.

Ie diray plus? Ceux qui font ces malheureux liures, tels que celuy qui nous fait parler, viennent preparez à cela, dressent leur dessein de longue main, preparent leurs materiaux, & apres tout cela y apportent vne audace digne de leur resolution; Et ie ne sçay comment il aduient quelquefois que ceux qui se donnent la peine d'y faire des responses, n'apportent à cela, ny tant de courage, ny tant d'ardeur; soit que la probité ne soit point si agissante ny si vehemente que la scelareteſſe; soit qu'ils craignent de tomber tout a fait dedans la haine & la rage de ceux qui sont interessez.

Mais pour venir au point, i'estime que le vray preseruatif & contrepoison contre vne telle sorte de doctrine, consiste en deux ou trois choses principales; En la bonne nourriture & instruction que l'on donne à la ieunesse; en la bonne conduite & saine doctrine des Pasteurs de l'Eglise; & en l'exacte execution des loix de l'Estat.

Quant au premier poinct, il a desia esté obserué par des grands Politiques & gens d'Estat, que c'est enquoy on erre presques ordinairement, & d'vne erreur tres-preiudiciable, & qui tire apres soy toutes sortes d'autres erreurs: car qui faut aux principes & aux fondemens il faut en tout. Mais d'autant que l'on

ne se represente en cela que des enfans, que des escholes, que des Maistres és Arts, ont estimé que c'est peu de chose, & qui ne merite point tant de soin, mais les grands Politiques; qui considerent les choses dedans leurs sources, & qui en preuoyent les progrez, en iugent bien autrement.

Ie ne veux point m'estendre en vn long discours là dessus, ny entreprendre sur le mestier des Maistres; ie me contenteray de demander qui auoit armé la main & le courage de ce monstre de Iean Chastel, qui en l'aage de dix-neuf ans pensa donner le coup de la mort à la France, que Dieu auoit preseruee contre tant & tant de si puissantes armees? Il n'y a personne qui ne doiue aduoüer que la doctrine qu'il auoit appriſe au college des peres Iesuites, & qui luy auoit esté inculquee dés sa ieuneſſe, auoit fait ceſte malheureuſe operation.

Et puis nous negligeons les loix concernans l'institution de la ieuneſſe, mais qui pis est, (& qui ne se sçauroit iamais excuſer, ie ne diray point en bonne politique, mais dedans la ratiocination ordinaire, & preſque dedans le sens commun) nous les deſtruiſons, nous les foulons aux pieds & commettons l'education: de ceux qui doiuent vn iour remplir toutes les places, toutes les charges de noſtre Eſtat, à des gens qui font profeſſion toute ouuerte d'enſeigner vne doctrine ſi contraire à l'ordre que Dieu a eſtably pour la conduite du monde, ſi ennemie des loix publiques, & des dominations legitimes; vne doctrine qui ſou-

ſtraict les ſubiects à leur Prince; qui les arme contre luy; qui leur fait reclamer la protection d'vn autre; & finalement qui leur met le couteau, le feu, le poiſon en la main.

Et cela eſtant, deuons nous croire que des plantes nourries dedans vn terroir ſi gaſté & ſi infect, eſleuees dedans vn air ſi corrompu, & parmy des exhalaiſons ſi peſtiferees, arrouſees de telles horreurs & abominations, puiſſent produire d'autres fruicts que ceux que nous auons deſia commencé d'en cueillir? Loüé ſoit le grand nom de Dieu, qui a changé, ou du moins amorty la nature des choſes, & empeſché que le mal fuſt tel iuſques à preſent, que la raiſon & l'ordre des cauſes ſembloit le deuoir faire naiſtre: Nous deuons cela à la ſeule miſericorde de Dieu, qui a eu pitié de noſtre imprudence; mais il n'eſt point queſtion d'abuſer touſiours de ſes graces.

Or pour clorre ce poinct, ce que i'ay à dire eſt en vn mot, qu'il faut tenir non pour vne maxime d'Eſtat, mais pour vn oracle, *que l'vn des grands & des principaux moyens de maintenir vn Eſtat & contenir des ſubiects dedans le reſpect, l'obeyſſance & la fidelité, eſt de donner ordre qu'ils ſoient nourris & eſleuez dés leurs ieunts ans, en la doctrine & diſcipline qui eſt conforme aux loix de l'Eſtat.* Nous pouuons iuger ſi nous auons failly contre ce principe, & ſi nous y faillons tous les iours, & eſt bien aiſé de iuger auſſi ce qu'il faut faire pour reparer ceſte faute.

I'ay dit que le preſeruatif contre vne doctrine ſi peſtilente, conſiſte encor en la conduite des Paſteurs de l'Egliſe; car puis qu'ils

ont la direction des ames & des consciences, il depend d'eux de les adresser au vray chemin de la pieté enuers Dieu, de la veneration enuers les puissances establies de Dieu, & qui portent son carractere, & de la charité enuers leur patrie & leurs concitoyens, comme aussi il depend d'eux-mesmes de leur faire prendre des chemins contraires, pour en les iettant dedans les horreurs qui suiuent ordinairement les rebellions, les precipiter quant & quant dedans les abysmes de perdition.

Il ne faut point de discours pour cela, & ne faut point remonter iusques aux siecles passez, qui sont pleins de tels exemples; nous n'auons qu'à repasser par nostre memoire ce que nous auons veu en nos iours.

Car qui ne sçait par qui la Ligue a esté noüee, soustenuë, estayee, entretenuë? Qui ne sçait par qui & comment les esprits des peuples auoient esté desbauchez, enchantez, ensorcelez? Mais qui ne sçait encor par qui ces monstres, que l'enfer auoit vomy & ietté sur sur la face de la terre, auoient esté animez & inspirez pour attenter des execrations auparauant presques inouyes.

Ne nous souuenons nous point des predications furieuses, des liures damnables & abominables, que l'on publioit tous les iours auparauant le detestable parricide commis en la personne du Roy Henry III? Ne sçauons nous point ce que confessa ce miserable Pierre Barrieres en l'an 1593. touchant les exhortations qui luy auoient esté faictes par certains Ecclesiastiques, & particulierement par le pere

Varade Recteur des Iesuites à Paris ? mais finalement ne nous souuenons nous point des mauuais liures qui furent publies par le Iesuite Scribanius, & autres ; des predications plus que seditieuses qui furent faites publiquement en vne des grandes parroisses de ceste ville, quelques mois auparauant ceste miserable & plus que funeste iourne, qui se vit rauir le plus grand Prince qui eust porté le sceptre de nostre Monarchie;

Or tout cela estant notoire à tout le monde, il n'y a personne qui ne se perde & ne s'esgare en la consideration des choses qui se sont passees au gouuernement de cet Estat, depuis tous ces accidens espouuentables, qui sembloient suffisans pour instruire les plus stupides, & ie ne sçay par quel malheur ils n'ont seruy qu'a nous faire perdre ce qui nous pouuoit rester de sens, & à nous rendre plus insensibles qu'auparauant.

Apres l'execrable attentat commis par Iean Chastel, le Parlement remply de grands personnages, qui auoient si dignement & vtilement seruy le Roy, estima que ce n'estoit point assez d'employer tout ce qui se pouuoit excogiter d'atroce pour la punition du scelerat, qui auoit presté sa main à ce detestable acte, mais qu'il falloit faire plus que cela, oster la premiere cause; & combler la source d'où procedoient de tels horreurs, elle ordonna donc que *les Prestres & Escoliers du College de Clermont & tous autres soy disans de ladite societé, comme corrupteurs de la ieunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'E-*

ſiat, vuidéroient hors du Royaume auec defenſes à tous ſubiects du Roy, d'ennoyer des eſcholliers aux Colleges de ladite ſocieté, qui ſont hors du Royaume, pour y eſtre inſtruits, ſur peine de crime de leze Maieſté.

Cela auoit eſté auſſi ſagement & ſainctement ordonné, que iuſtement executé. Les affaires qui ſuruindrent depuis, & par leſquelles on obligea le feu Roy à rechercher les moyens de trouuer grace à Rome; la pourſuitte de ſa reconciliation; de la diſpenſe du mariage de Madame la Ducheſſe de Bar ſa ſœur, & autres tels affaires donnerent moyen aux ennemis de cét Eſtat, qui portoient auec impatience d'auoir perdu vn tel aduantage de pratiquer artificieuſement vers le Sainct Pere, qu'il moyennaſt le retour de ces gens cy; de ſorte que le Roy ne requeroit rien du Sainct Pere, que quant & quand on ne preſſaſt le reſtabliſſement des Ieſuites, & la publication du Concile de Trente.

Il eſt vray qu'il y auoit lors des grands hommes & affectionnez à ceſte Couronne, qui manioient nos affaires de ce coſté là; mais outre qu'aucuns d'eux ayans paſſé vne bonne partie de leur vie dedans l'air, les mœurs, & les façons de viure de la Cour de Rome, il n'eſtoit point poſſible qu'ils n'en euſſent retenu quelque choſe, auſſi eſt-il vray qu'excellens principalement en la cognoiſſance de ces affaires là, ils auoient intereſt pour ſe maintenir neceſſaires au ſeruice du Roy, de ne rien diminuer de l'opinion qu'on auoit de longue main, & qui auoit eſté ſoigneuſement

ment, & quelquesfois artificieusement entretenuë, que sur toutes choses il falloit pourvoir d'estre bien à Rome, opinion; qui n'est que bonne, pourueu qu'elle soit bien mesnagee, & qu'on en conserue quant & quant vne autre, qui est, que puis que nous iugeons que la faueur de la Cour de Rome nous est necessaire pour le bien de nos affaires, & pour le repos de la Chrestienté, si la malice & les menees de nos ennemis preualoient en telle sorte, que pour estre bien à Rome, il fallust estre mal dedans nostre Estat, y admettre des traistres, des espions, des boutefeux, & quant & quant y ietter & entretenir la guerre & combustion ciuile, souffrir que nos ennemis y enuoyent des colonies, & y bastissent des citadelles, en ce cas ce seroit à nous à aduiser ce que nous aurions à faire. Or il se faut aussi souuenir d'vne autre maxime, qui est non seulement fondee en tref grandes raisons, mais encor approuuee par infinies experiences; que tant que nous aurons de quoy estre en consideration par nos propres forces, & par la puissance de nostre Estat, nous serons touſiours tres bien à Rome; & que ceste Cour sage & aduisee par dessus toutes les autres, sçaura bien accommoder ses interests aux nostres.

Or le feu Roy estant importuné à toutes heures, & à chasques depesches qui venoient de Rome, de restablir les Iesuites, nonobstant l'Arrest de son Parlement, sur les asseurances d'ailleurs qu'on luy bailloit de leur fidelité à l'aduenir, il se laissa emporter à ceste violence d'importunité, & faut aduoüer que c'est

peut estre, la chose en quoy la prudence & la bonté d'esprit de ce grand & excellent Prince a le moins rencontré. Ce qui a suiuy ce restablissement explique assez ce que ie veux dire.

Il n'y auoit personne non interessee, & qui eust les sentimens François qui apres ce malheureux euenement, qui a couuert la France de miseres, n'en deschargeast son cœur. Les Parlements, & particulierement le Parlement de Paris, se firent entendre la dessus; tout le monde croyoit qu'il falloit pourueoir à l'aduenir; mais les apprehensions que quelques vns eurent de rien remuer en vn Estat desia esbranlé, & les interests de quelques autres; qui pensoient plus à leur establissement, & à conseruer & accroistre, l'authorité, dedans laquelle ils se trouuoient, qu'à affermir l'Estat à l'aduenir, furent cause, que non seulement tous les cris des gens de bien se trouuerent vains & inutiles, mais mesmes qu'ils furent imputez à crime, & que l'on n'osoit s'attacher aux autheurs de ceste maudite doctrine, que soubs des masques & des noms deguisez; & quant à eux, ils triomphoient de tout le monde; ils aduançoient aux honneurs, ou en esloignoient qui bon leur sembloit; ils persecutoient ceux qu'ils estimoient n'estre point de leurs amis, ou leur faisoient bailler des commissions à Rome, dont l'execution dure encor; bref ils gouuernoient tout, & est vray que iamais les Pharisiens n'eurent tant de pouuoir à Ierusalem apres la mort d'Alexandre Roy de Iudee, que les Iesuites en vsur-

perent en ceſte Cour apres la mort du feu Roy.

La Regence eſtoit entre les mains d'vne auſſi ſage, auſſi genereuſe, auſſi vertueuſe Princeſſe, qu'il y en eut iamais. Mais elle croyoit conſeil. Elle auoit trouué des grands hommes dedans les affaires, les vns choiſis, les autres conſeruez & retenus par le feu Roy. Il falloit qu'elle ſuiuiſt leurs aduis; & quant à eux ils ſe trouuoient bien empeſchez, & tous changements, tous remuëmens leur faiſoient peur, & non ſans cauſe; de ſorte que s'ils ont relaſché quelque choſe en faueur de ces importuns, cela ne peut eſtre imputé à defaut de fidelité, mais au mal heur du temps: & faut aduoüer que ſi l'Eſtat euſt eſté entre les mains de miniſtres autant apprehenſifs, & conſideratifs qu'eux, mais moins adroicts, ces allans s'en fuſſent bien faict plus à croire, & ſe fuſſent rendu maiſtres de tout. La grande moderation, & l'excellemment bon naturel de la Royne mere, & la d'exterité de quelques vns de ſes Miniſtres, ont apporté vn grand retardement aux violentes entrepriſes de ces gens-là. Et toutesfois il faut aduoüer qu'ils n'ont point laiſsé de beaucoup faire, & infiniement plus qu'il n'eſtoit expedient pour le bien de cet Eſtat. I'oſe dire, (& ie m'aſſeure que toutes perſonnes bien ſenſees & non intereſſees, qui ſe voudront donner la peine de penetrer iuſques aux premieres cauſes de ce qui s'eſt paſsé depuis quelques annees en ce Royaume, en tomberont d'accord auec moy) que les plus grands maux, dont cet Eſtat a eſté affligé de-

puis le deceds du feu Roy, ſont procedez principaleſment du grand & exceſſif pouuoir, que ceſte compagnie a vſurpee depuis ſon reſtabliſſement.

Et auiourd'huy où en ſont ceux d'entre eux, qui ſe ſont deuoüez à la faction ennemie du repos de la Chreſtienté? Que n'entreprennent ils point? mais que ne machinent-ils point? Ce maudit liure, qui a donné ſubiect à ce diſcours, le teſmoigne aſſez, & le publie haut & clair.

Car de nous vouloir dire qu'ils n'y ont point de part, que l'autheur n'eſt point de leur ſocieté; ce ſont cauillations bonnes pour amuſer des gens de village, mais qui ne doiuent point trouuer de priſe parmy des gens d'Eſtat; dedans le Conſeil d'vn grand Roy; veu que des ſimples gens d'eſtude s'en ſçauent ſi bien demesler, ayans monſtré & par la conformité de la doctrine contenuë en ce liure, auec celle qui a eſté publiee par tant & tant d'autres liures des Ieſuites, & par la conformité du ſtile auec celuy, dont vn de leurs plus enragez peres à cy-deuant traicté ſemblables matieres, que ce liure ne peut eſtre procedé d'autre boutique.

Mais ſi cela n'eſt point, s'ils n'approuuent point ceſte mal heureuſe doctrine. Pourquoy n'eſcriuent ils à l'encontre, pourquoy ne publient-ils quelque choſe ſolennellement pour execrer ce deteſtable liure, pourquoy ſouffrent-ils que d'autres entreprennent cet ouurage? C'eſt la ſeule reſponſe qu'ils ont à faire aux plaintes que l'on fait d'eux; C'eſt

la seule Apologie qu'ils peuuent faire publier pour leur deffense ; & s'ils le faisoient de bonne grace, sans dol, sans equiuoques, ie serois le premier qui me departirois de l'opinion, que leur silence en cet affaire, ioinct à leurs actions precedentes, m'a faict conceuoir d'eux.

Or cela estant, iugeons si l'on doit donner tant de pouuoir, tant de credit, tant d'auctorité à ces Messieurs pour la direction des ames; si on leur doit donner les chaires de toutes les principales paroisses ; si l'on doit donner des charges & dignitez Ecclesiastiques ou autres à leurs suffrages & recommandations ; bref si on les doit approcher si pres des personnes sacrosainctes. Ceste seule proposition contient sa response, & quant & quant nous charge d'vn blasme eternel, si nous continuons à nous laisser enuelopper dedans ce labytinte d'erreur.

I'ay dit que pour paracheuer nostre preseruatif & le rendre parfait, il est necessaire de pourueoir que les loix concernans la seureté de l'Estat, soient bien & fidelement executees: ie crois que personne ne doubtera de ce principe, & ie ne sçay toutesfois s'il y en a aucun auquel on peche d'auantage.

Les loix en soy ne sont que des mots & des parolles inanimees, qui n'ont leur vie que dedans l'execution, qui doit proceder de ceux à qui elle est commise. Le souuerain faict les loix, & quant à l'execution, il a laissé à ses Officiers & Magistrats. Il dépend donc d'eux de les executer, si tant est que leur pouuoir

ne soit point arresté par vn autre plus puissant.

Or voyons si en cela on a tousiours suiuy la regle. Ce que nous auons touché cy deuant dit tout le contraire.

Et premierement, y eut-il iamais loix, ie ne diray point plus mal obseruees, mais plus violemment enfraintes, que celles qui concernent le repos de l'Estat, l'obeyssance deuë au Roy, voire la seureté de sa propre personne?

Lors que les Iesuites voulurent s'establir, l'Vniuersité de Paris s'y opposa. Ceste opposition fut plaidee au Parlement, ou des grands Officiers & fidels à leur Princes, monstrerent que cet establissement estoit contre les loix de l'Estat, & que s'il estoit iamais permis, il seroit suiuy de tres-grands inconueniens. Tout cela ne seruit que de propheties, lesquelles ayans esté accomplies à nostre grand mal heur, & le Parlement ayant donné vn arrest digne de sa Iustice & de sa fidelle deuotion au seruice du Roy, cet arrest a-il point esté ruiné, cassé, aneanty, non par les voyes de droict, mais par les menees & artifices de la cabale ennemie de cet Estat?

Or cela ayant esté suiuy de l'horrible malheur que les gens de bien presageoient deslors, si estoit-il temps de recognoistre ses premieres fautes, & d'estre plus aduisé à l'aduenir. S'estant donc meu vne nouuelle contention entre l'Vniuersité & les Iesuites, fut donné vn autre arrest solemnel, les parties ayans esté plainement ouyes, qui estoit suffisant pour clorre la bouche à iamais à des gens qui eus-

sent eu le moindre reste de pudeur, & cependant on sçait ce qui s'est passé & comment.

Mais passons plus auant. Car si on doit iamais exercer la seuerité des loix, mesmes si on la doit estendre & augmenter, c'est lors qu'il s'agist de la punition d'vn crime de leze Majesté au premier chef. Et neantmoins. O Dieu ie suis contraint de m'arrester sur ce poinct. La posterité ne me croiroit pas : & ie n'ay point de paroles pour signifier ce que ie veux dire. Et que pouuons nous attendre d'oresnauant de ceux à qui la distribution de la Iustice est commise ? car n'est ce point leur dire, ie ne sçay si en bon François, mais certes en termes fort intelligibles, que quand il sera question de faire le procez à vn coupeur de bourse, il pourront exercer la seuerité des loix, mais lors qu'il sera question de punir vn assassin, vn parricide, si les Iesuites s'interessent en cela, il se faudra bien donner garde d'y toucher ?

Mais disons d'auantage ; au train que les Iesuites prennent, peut-on attendre autre chose à l'aduenir, sinon vn entier aneantissement des loix & de l'Estat, voire vn establissement de loix toutes contraires ? Il y a infinies raisons pour cela.

Et premierement ce grand & prodigieux pouuoir, qu'on leur a laissé prendre, & qui croist tous les iours, est tel que si quelqu'vn aspire à quelque charge eminente, il faut necessairement qu'il ait recours à eux, il les faut reblandir, autrement ils ont mil moyens pour l'en esloigner ; & si apres en estre pourueu, il

penſe reprendre le droict chemin, ils trouueront mil autres moyens pour l'en chaſſer, ou du moins luy en donneront ils tant d'apprehenſions, que pour s'aſſeurer, il ſera contraint de faire le vœu d'obediance aueugle.

Et ces difficultez ſe rencontrent par tout; car il n'y a ſorte d'eſtabliſſement, il n'y a ſorte de charges & d'offices, dont ils ne s'entremettent. Le Roy veut-il eſtablir vne Chambre de Iuſtice pour la recherche des maluerſations commiſes au fait de ſes finances? vous voyez ces gens ſe remuer? vous les voyez trotter, vous les voyez aſſiegerle cabinet. Vn tel n'y doit point eſtre employé, il n'eſt point bon Catholique, & pourquoy? d'autant qu'il n'a point eſté de la ligue; qu'il demeura fidel au Roy Henry III. & à ſon ſucceſſeur Henry le Grand; qu'il croit que le Roy ne peut eſtre depoſſedé par le Pape: qu'il abhorre la doctrine des aſſaſſins & des parricides: bref qui demeure attaché à la doctrine de Moyſe, & reiette celle des Phariſiens. Vn tel doit eſtre employé: il eſt bon Catholique. Et dites moy, mes peres, qu'eſt-ce qu'eſtre bon Catholique en voſtre Calepin, ou au iargon de voſtre Aduocat? Dieu nous veuille bien garder de tels bons Catholiques.

Et neantmoins c'eſt de telles gens qu'il tachent de remplir toutes les charges à l'aduenir. Ils ſe ſont ſaiſis preſque de toute la ieuneſſe en toutes les villes du Royaume, qu'ils nourriſſent plus ſoigneuſement en leur pernicieuſe doctrine, qu'en la cognoiſſance des lettres. Or, quand des gens ainſi nourris ſeront

employez

employez aux charges & aux offices, ie vous laiſſé à iuger que deuiendront les loix de l'Eſtat.

Ouy, mais tout ce que nous diſons ſont paroles de pleureurs, qui ne ſeruent qu'à faire voir le mal; mais où ſont les remedes?

Certes la cognoiſſance de ceſte ſorte de maladie, emporte quant & quant la cognoiſſance des remedes. Il ne faut autre choſe que faire tout le contraire de ce que nous auons fait iuſques à preſent.

Pour donc aller par ordre, reſtablir l'Vniuerſité, & y appellez des gens ſçauans de toutes parts; conſeruez, voire amplifiez, ſes priuileges, conferez les charges & dignitez Eccleſiaſtiques, non à ceux qui vous ſont recommandez par les Ieſuites, mais à ceux qui ſont recognus pour gens de bien, approchez pres de la perſonne du Roy, des bons Prelats, des bons Docteurs, inſtruits & eſleuez en la doctrine, qui aſſuiettit les ſubiets aux puiſſances ſuperieures eſtablies de Dieu, donnez les grandes charges & magiſtratures, non à ceux que les Ieſuites, ou leurs partiſans en iugent dignes, mais à ceux qui auec leur ſuffiſance, ont conſtamment teſmoigné leur zelé, leur courage, leur affection au ſeruice du Roy, & au bien de ſon Eſtat: En vn mot, *rendez le corps des gens de bien, & attachez au Roy & à ſa Couronne, plus puiſſant, plus fort, plus authoriſé que la cabale des meſchans ou des ignorans*, qui eſt le plus grand ſecret, dont vous vous puiſſiez ayder pour la reſtauration de cét Eſtat.

Ouy, mais il faut du temps pour cela, ce-

pendant ceſte cabale pourra faire quelque mauuais effect ; mettre le Royaume en trouble ; excitant les eſprits des mal contens, dont il n'y a iamais que trop en vn grand Eſtat ; remuant les ames bigottes & ſuperſtitieuſes, & les ralliant & liguant enſemble : bref, faiſant ce que telles gens ont accouſtumé de faire, & qu'ils ont fait autresfois, comme ils nous en menaſſent tout ouuertement par ce liure. Eſt-ce point donc le meilleur & le plus ſeur de leur donner contentement, & les auoir pour affectionnez ? Et cela ſe peut-il point faire, en procurant en toutes façons l'aduancement de la Religion Catholique, à quoy meſmes nous ſommes obligez par le deuoir de la conſcience ? Certes c'eſt icy le grand poinct ; c'eſt la pierre où tant de gens ont choppé iuſques à preſent.

Nous voila donc reduis à ce compte, à prendre party auec ces gens-là, ou contre eux ; il n'y a point de milieu. Et quand ie dis prendre party auec eux, c'eſt à dire, nous aſſuiectir à eux, prendre la loy d'eux, faire ce qu'ils nous preſcriront. Or ils ne nous preſcriuent que deux choſes pour ceſte heure, d'abandonner nos alliez, & les laiſſer opprimer par la puiſſance d'Eſpagne. Et d'exterminer les Huguenots de noſtre Eſtat. Voila les conditions de noſtre accommodement : car quant à la premiere, c'eſt le tiltre du liure, & quant à l'autre, elle y eſt aſſez exprimee en diuers endroicts, c'eſt à nous à iuger ſi nous deuons taſcher d'acquerir la bonne volonté de ces Meſſieurs à ces conditions.

Mais certes en cét endroit la patience m'eſchappe. Et quoy ? faut-il donc que nous receuions la loy de Meſſieurs les Docteurs ? faut il que nous la receuions d'Eſpagne ? faut-il que nous la receuions de Rome meſme, pour ce qui concerne les affaires de noſtre Eſtat ? & cela eſtant, reſpirons-nous encor vn air libre & François ? viuons-nous encor ſous les loix de France ? L'authorité de noſtre Roy eſt-elle entiere, ſouueraine, abſoluë ? vous quitterez vos alliez ; vous laiſſerez enuahir vos voiſins, enclorre voſtre Eſtat de toutes parts, vous ietterez le flambeau de la guerre ciuile dedans tous les coins de voſtre Royaume, pour l'embrazer & reduire en cendre : vous mettrez le fer entre les mains de vos ſubjects pour s'eſgorger, s'exterminer les vns les autres : bref, vous raſſemblerez & amaſſerez dedans voſtre Eſtat toutes les miſeres, les calamitez, les horreurs, les execrations, dont vn Royaume peut eſtre affligé, & apres cela on vous laiſſera en paix. Effrontez ; à qui vous addreſſez-vous, pour donner de telles conditions de paix ? au Roy de France ? au Roy tres-Chreſtien ? pere de ſon peuple, protecteur de ſes ſubjects, & qui vous perdra, quand il l'entreprendra à bon eſcient ?

Or voyons ce qui nous peut arriuer de ce bel accommodement. I'en ay deſia touché quelque choſe, mais il faut paſſer plus auant.

Vous ne deuez point, diſent-ils, vous allier auec les Heretiques. Qu'eſt-ce à dire, s'allier auec les Heretiques ? adherer à leurs hereſies

ou à leurs opinions au faict de la Religion? Si cela eſt, nous ſommes d'accord auec vous: mais ſi s'allier auec les Heretiques, eſt entrer en confederation auec eux pour noſtre defenſe commune contre les entrepriſes d'vn conquerant imaginaire, que ſes faux Prophetes appellent dés il y a ſi long temps à la Monarchie vniuerſelle de la Chreſtienté: Où auez-vous appris, Meſſieurs nos Maiſtres, en quel Bible, en quel Euangile auez-vous leu que cela ſoit deffendu? où en eſt la prohibition? Car quant à voſtre exemple du Roy Ioſaphat, qui s'eſtoit allié auec vn Prince ennemy de Dieu, ſans neceſſité, pour entreprẽdre vne guerre, en laquelle il n'eſtoit point intereſſé, contre vn Prince Payen, il vous y a eſté reſpondu par des plus grands Clercs que moy, & qui vous ont ſeruy d'autres exemples, & en grand nombre, deſquels d'autres s'eſtoient deſia aydez pour reſponſe aux calomnies contre le grand Roy François, par leſquels ils vous ont appris qu'il eſt loiſible, & que c'eſt choſe qui a touſiours eſté pratiquee par le peuple de Dieu, de ſe liguer & s'vnir auec des Princes & Eſtats, quoy que Payens & idolatres, pour ſe guarentir de l'oppreſſion d'vn plus puiſſant ennemy.

Mais mettans à part ces diſputes, voyons vn peu à quel ieu ces Meſſieurs ioüent, & ce qui reüſſiroit de ceſte belle doctrine, ſi elle eſtoit auctoriſee.

Et premierement, ie dis qu'il n'y auroit point vn plus beau moyen pour ouurir la porte aux Turcs & aux infideles dedans la

Chreſtienté. Car qu'ils viennent aſſaillir la Hongrie, qu'ils ſe iettent dedans l'Auſtriche, qu'ils paſſent plus auant dedans l'Alemagne, il faudra que l'Empereur, les Princes Catholiques ſe donnent bien garde de receuoir auec eux les Princes Proteſtans pour leur defenſe commune: ſi, pour exemple, le Roy de Suede eſt attaqué, ſi le Duc de Saxe, il ſe faudra bien donner garde de les ſecourir, & les faudra bien laiſſer enuahir pour les Turcs. Pourquoy? d'autant qu'il ne faut point auoir d'alliance, ny ioindre ſes armes auec les heretiques. Ouy; mais c'eſt contre vn infidele. Et qui eſtoit Benhadad Roy de Syrie, qui auoit vſurpé Ramoth de Galaad ſur Iſrael, pour le recouurement de laquelle Ioſaphat ſe ioignit auec Achad?

Ie dis dauantage, Que ceſte doctrine va a diuiſer & ſeparer entierement la Chreſtienté, en ſorte qu'il n'y ayt plus que guerres, que troubles, que combuſtions, que miſeres, que deſolations. Car s'il n'eſt point permis de ſe liguer, ny de s'allier auec des Princes heretiques, ie dis qu'il n'eſt point auſsi permis d'auoir d'amitié auec eux. L'amitié eſt vn degré à la confederation. Pourquoy ne vous pouuez vous point allier ny liguer auec des Princes heretiques? d'autant que l'on ne peut auoir aucune communication auec eux. Ne receuez donc plus d'Ambaſſadeurs de leur part; n'en enuoyez plus vers eux; ne ſouffrez point que vos peuples ayent aucun commerce, aucune correſpondance auec eux; Bref viuez comme ennemis, & vous deſchirez les vns les autres.

Car voila ou ces Meſſieurs les Docteurs nous voudroient reduire petit à petit.

En l'an 1585. La feuë Royne d'Angleterre enuoya l'Ordre de la Iartiere au Roy Henry III. par le Comte d'Erbey. Il fut magnifiquement receu, carreſſé, feſtoyé. Que ne dirent point les Predicateurs ſeditieux là deſſus ? ils declamerent publiquement contre ce bon Princes, comme contre vn deſerteur de la foy, & toutesfois il n'eſtoit point queſtion de Ligue offenſiue, mais d'vne ſimple demonſtration d'amitié.

Diſons plus, ſi la maxime de ceſte caballe eſtoit ſuiuie d'execution, ie ſouſtiens qu'elle rendroit les Proteſtants beaucoup plus puiſſans qu'ils ne ſont en l'Europe, & ne ſçay ſi auec le temps elle feroit point courre fortune à la religion Catholique.

Car eſt-il pas vray que ſi les Princes & Eſtats Proteſtans ne pouuoient auoir aucune confederation auec les Catholiques pour leur conſeruation commune, ils ſeroient obligez de la rechercher entre eux, & l'entretenir inuiolablement, & beaucoup plus ſoigneuſement qu'ils n'ont fait iuſques à preſent, & en ce faiſant qui en attaqueroit vn, attaqueroit-il point l'autre? Et cela eſtant, que deuiendroient les diſtinctions dont Charles V. ſe ſeruit ſi vtilement contre les Proteſtans d'Allemagne, & dont d'autres ſe ſont ſeruy depuis, non moins vtilement pour leurs fins, ie ne ſçay ſi pour la fin?

Ouy, mais il n'eſt point queſtion ſeulement de ſe liguer auec des heretiques, mais

contre des Princes Catholiques. Et que s'ensuit-il de là.

Les guerres qui se font par des Princes Catholiques, concernent elles necessairement la foy Catholique? l'Espagnol a dessein sur l'Angleterre, il veut enuahir ce Royaume. Dites moy, si c'est vne entrepriſe de Religion ou d'ãbition, & si sur ces considerations le feu Roy deuoit entẽdre aux propositions qui luy estoiẽt faites de la part du sainct Pere en l'annee 1597. Tout ce qu'vn Catholique faict, qu'il entreprend, procede il de sa qualité de Catholique, & se rapporte-il là.

Mais sans nous alambiquer l'esprit d'auantage sur tous les inconueniens que ceste doctrine anomale tire apres soy, voyons ce qui nous concerne presentement.

Nous voulons entrer en confederation auec le Roy d'Angleterre, le Roy de Dannemark, les Estats de Hollande & autres, Pourquoy cela? Est-ce afin d'enuahir les Estats du Roy d'Espagne? de le despoüiller de son patrimoine? rien de tout cela. Car ce n'est point mesmes pour recouurer le nostre, qu'il nous detient iniustement; mais seulement pour empescher ses inuasions & vsurpatiõs sur nos voisins, & quant & quant qu'il ne nous cerne & enueloppe de toutes parts, comme il a desia commencé. Or pour ce faire, auec qui nous pouuons nous vnir, sinon auec ceux qui sont conioincts en mesmes interests?

Que si nous les abandonnons, si nous leur refusons nostre assistance, est il point vray que non seulement nous perdons toutes ces

alliances, mais meſmes que nous les rendons nos ennemis irreconciliables, & nous expoſons au meſpris de toutes les nations?

L'Eſpagnol faict ſes progrés de toutes parts; il enuahit tous les pays voiſins, il s'accroiſt tous les iours en puiſſance pour nous venir vn iour engloutir. Et ſur ce que l'on dit à Rome que nous le deuons laiſſer faire; qu'il trauaille à l'aduancement de la foy Catholique; que nous ne pouuons en bonne conſcience l'empeſcher de ruiner des heretiques; nous nous laiſſons beffler par telles oiſonneries, tout preſts de ſubir ſon ioug lors que l'on nous preſchera qu'il eſt expedient pour le bien de l'Egliſe, à fin d'oppoſer vne puiſſance eſgale à celle des Turcqs, *& ad maiorem Dei gloriam.* Et puis nous ſommes hommes d'Eſtat, mais ie diray ſeulement, nous ſommes hommes.

Or ce n'eſt point tout. Car ſi ſes forces proteſtantes, & autres des Catholiques deniaiſez, viennent à s'vnir à bon eſcient, & en te faiſant ſi elles ſe trouuent ſuffiſantes pour empeſcher ou retarder les conqueſtes d'Eſpagne, que fera-on? Qui doubte qu'on ne taſche de les diuiſer? Que l'Eſpagnol ne taſche de donner contentement aux vns, amuſer les autres, voire ſe confederer auec eux, s'ils le veulent? auquel cas Meſſieurs nos Maiſtres ne manqueront point d'approuuer telles confederations; ils allegueront les exemples d'Abraham, de Loth, de Dauid, de Salomon, des Macchabees, & meſmes celuy du Pape Alexandre VI. qui enuoya ſon Agent à Conſtantinople

tinople pour traicter auec Biazet, lors que nous portames nos armes en Italie pour le recouurement du Royaume de Naples; & encor celuy du Pape Boniface VIII. lequel en faueur de l'Anglois lors noſtre ennemy enioignit au Roy Philippes le Bel, ſur peine d'excommunication, d'aller aſſiſter le Tartare contre les Mammelus. Or cela aduenant où en ſerons nous? S'il fait trefue auec les Eſtats des Pays-bas (à quoy il trauaille il y a ſi long temps) s'il s'accommode auec l'Anglois, & qu'apres cela il luy prenne fantaſie d'aſſaillir nos frontieres par mer & par terre auec ſes forces & celles de nos alliez ou d'aucuns d'eux, aurons nous recours à Rome, ou aux Ieſuites, afin qu'ils faſſent des liures pour le deſtourner de ce mauuais deſſein? Voila donc quant à la premiere condition que l'on nous preſcrit pour eſtre reputez bons Catholiques, & ne point encourir l'indignation des Ieſuiſtes. Diſons vn mot de l'autre.

Ce n'eſt donc point aſſez de rompre auec nos alliez, ny de les abandonner à l'Eſpagnol, mais il faut faire quelque choſe de plus; exterminer les heretiques dedans le Royaume, & pour cet effect leur faire la guerre à feu & à ſang. Car c'eſt ce que l'autheur de ce beau liure requiert du Roy, c'eſt ce à quoy il veut obliger ſa Majeſté ſur peine de damnation eternelle: & à ceſte fin il employe toutes les raiſons, ou pluſtoſt les cauillations, que l'impieté hypocrite a accouſtumé d'aller chercher dedans la fauſſe Theologie.

Mais voyons quel eſt le deſſein de ces gens,

& ce qu'ils eſperent de ceſte guerre. Et certes ils en eſperent beaucoup de choſes.

Et premierement, ils voyent que c'eſt le ſeul & vnique moyen, non ſeulement d'aduancer les affaires d'Eſpagne au dehors, mais encor de les eſtablir & affermir au dedans, & ſi nous prenons garde à ce qui s'eſt paſſé depuis quelques annees, nous trouuerons qu'ils ont raiſon.

La guerre s'eſchauffant dedans l'Allemagne, dont les Ieſuites eſtotent les allumettes, & les affaires de la maiſon d'Auſtriche n'y eſtans point en trop bon eſtat, les partiſans d'Eſpagne s'eſueillerent auſſi-toſt de toutes parts, & eurent recours à tous les moyens, que leurs inuentions leur peurent ſuggerer. Ils ſçauoient que leur bonne ou mauuaiſe fortune eſtoit en noſtre main; que le party, du coſté duquel pancheroit la France, l'emporteroit; voire que ſi nous ſçauions prendre l'occaſion, ceſte guerre ouuroit toutes les portes d'Allemagne à la grandeur de France. Que font-ils donc? Ils cabalent à bon eſcient dedans noſtre Eſtat; ils remuent tous ceux de leur faction; ils ſe fourrent dedans nos conſeils, & dedans le cabinet meſme. Et comment cela?

Chacun ſçait qu'elles eſtoient les procedures de ceux qui s'eſtoient ſaiſis de la principale auctorité dedans les affaires. Ils auoient eſloignez de la Cour le Pere Coton, eſtimans ne pouuoir prendre de confiance en luy, pour eſtre deſia engagé ailleurs: mais pour ne point offenſer les Ieſuites ny ceux de leur fa-

tion, & au contraire pour se les acquerir, ils crurent qu'il falloit remplir ceste place de la mesme robe. Ils en choisirent donc vn autre.

Le Pere Coton à la verité à la teinture de la societé, mais naturellement il est d'vn esprit doux & poly, c'est autre est beaucoup plus hardy, plus entrant, & outre ce (s'il est permis de dire vn mot de verité sans iniure) il est vn peu estourdy.

Ayant donc esté introduit dedans la Cour, il estima que rien ne luy seroit impossible, & ne se contenta point de la charge pour laquelle il auoit esté appellé, mais il voulut auoir part dedans les affaires, dedans les conseils, & mesme finalement s'en rendre maistre.

Ces gens nouueaux, qui auoient esperé se seruir de cet homme pour se maintenir en bonne opininn pres du Roy, le laissoient faire & luy deferoient beaucoup. Il acquiert donc vn tres-grand pouuoir, & se donne des licences nompareilles s'entremettant de toutes choses. Et en fin que ne fait-il point?

Nous auons parlé cy-deuant de la cause d'entre l'Vniuersité & les Iesuites, qui auoit esté appointee au Conseil en l'an 1611. Et *defenses aux Iesuites de s'entremettre par eux ou personnes interposees directement ou indirectement de l'instruction de la ieunesse en ceste ville de Paris.* Ceſt Arrest auoit esté executé, & personne n'auoit osé penser seulement de l'entamer en aucune sorte, nonobstant toutes les poursuittes importunes que les Iesuites auoient faites en diuerses façons, tant durant que depuis la Regence.

Mais voyans ces gens dedans leurs liens, & qui s'eſtoient comme iettez entre leurs bras, ils ne perdirent point temps; ils pourſuiuirent ardemment la caſſation de cet arreſt; & ne peurent eſtre arreſtez, ne par le reſpect de l'authorité du Parlement, ne par la reuerence des loix qu'il falloit fouler aux pieds pour paruenir à leurs fins, ne par la conſtance meſmes de feu Monſieur le Garde des Seaux du Vair, ſi que finalement ils firent caſſer ſans aucune cognoiſſance de cauſe, & ſans que les parties euſſent eſté ouyes, non pas ſeulement appellees, vn Arreſt de telle importance, & donné ſi ſolemnellement par le premier Parlement de France.

Ce grand obſtacle, qui auoit vn peu rallenty l'ardeur de leurs deſſeins, eſtant oſté; ceſte digue, qui auoit retenu quelque temps l'impetuoſité de leurs entrepriſes, eſtant rompuë, vous les voyez auſſi toſt ſe ietter par tout, inonder non ſeulement l'Vniuerſité de Paris, mais toutes les principales villes de France; vous voyez le Pere Arnould dedans le Louure, ſuiuy, recherché, bonneté, ſa porte aſſiegee par perſonnes de toutes ſortes, attendans l'heure de ſon audience; Bref, vous voyez les Ieſuites en leur ſplendeur & leur triomphe.

C'eſt donc lors qu'ils commencerent à ſe declarer plus que iamais & à entreprendre toutes choſes. Car outre l'authorité que ce reſtabliſſement ſi extraordinaire leur auoit acquis, ils auoient encor vn homme en Cour, qui eſtoit vn inſtrument fort propre pour cela.

Or d'autant qu'estant question des affaires concernans les desseins d'Espagne, il trouuoit quelquesfois de l'empeschement, ou du moins que l'on n'estoit point si souple de ce costé-là, qu'il eust bien desiré; il se resoult donc d'oster tous ces empeschemens, & trouua moyen par diuerses sortes d'inuentions d'introduire tantost l'vn, tantost l'autre; & finalement de ietter hors des affaires vn de ceux qui auoit esté le plus employé pour leur restablissement en l'Vniuersité.

Or voila donc le Pere Arnould; Voila les Iesuites tout puissants. Ceux qui les auoient si fort aduancez, estoient bien auant dedans la haine publique pour les raisons que chacun sçait; Les partisans mesmes des Iesuites n'estoient point de leurs amis. Que faut-il donc faire pour se tirer de là?

Le Pere Arnould, & tous ceux de la Cabale, leur en ouurent vn beau moyen. Il faut chasser l'heresie de la France, Il faut exterminer les huguenots. O Dieu, que de benedictions, que d'acclamations de tous les peuples Chrestiens, de tous les Catholiques, tant dedans que dehors le Royaume? cela non seulement effacera la souuenãce de tous les maux que l'on vous impute, mais vous comblera de gloire, d'honneur & de bien veillance à iamais. Or voila vne belle occasion pour cela.

Les Huguenots de Bearn ont faict les fols; les autres de France ont pris part en leur folie; sçauroit-on desirer vn beau pretexte pour leur donner sur les doigts? Mais il ne faut rien faire à demy. Il faut faire comprendre au

Roy que iamais son authorité ne sera entiere, ny son Royaume paisible, tant que ces brouïllons & perturbateurs du repos public y seront tolerez. Il faut donc leuer le masque, & reuoquer les Edicts de Pacificaiion.

C'estoit vne grande entreprise, & à laquelle il n'estoit point aisé de faire resoudre ces gens par la simple consideration de la gloire & de la reputation; il falloit d'autres ingrediens plus puissans.

Il est notoire que les Rochelois, & plusieurs autres Huguenots, font vn graud traffic en Espagne. On fait porter parole par l'Ambassadeur d'Espagne, qu'aussi tost que ceste guerre sera ouuerte, on fera saisir tous les vaisseaux, toutes les marchandises, tous les effects des Huguenots François traficquans en Espagne, dont on fera tenir les deniers à ces gens de bien, non pour en profiter en particulier (cela s'entend) mais pour poursuiure vne si saincte guerre. Cela fit conclurre l'affaire.

On trouue donc moyen de faire resoudre en l'intention de ceux qui tenoient le gouuernail de l'Estat la guerre contre les Huguenots, & guerre non de rebellion, mais de Religion. Car l'Espagnol vouloit voir le feu allumé en tous les endroits de la France vniuersellement, & tellement allumé qu'on ne le pust iamais esteindre. Et toutesfois sur des considerations qui furent representees à ces bons seruiteurs du Roy concernans leur interest particulier, ils changerent d'aduis, & trouuerent bon de ne prendre autre pretexte

pour l'heure que celuy de la rebellion.

Ie dis prendre le pretexte de la rebellion. Car encore que ceſte malotruë aſſemblee de la Rochelle euſt fait tout ce qu'vne cohuë de foux & d'inſenſez pouuoit faire, ſi eſt-ce que ſi les autres euſſent eu la moindre volonté de les faire venir à la raiſon, il n'y auoit rien de ſi aiſé. Mais ce n'eſtoit point leur intention, il falloit allumer ceſte guerre pour les raiſons qui ont eſté touchees : & pour cet effect il falloit broüiller ceſte aſſemblee, & la remplir de nouueaux ſoupçons. Et ie ne doute point que les Eſpagnols nouuriſſent encor leur bourſe pour donner dedans la veuë de ceux qui ſe pouuoient laiſſer mener par là. Quoy qu'il en ſoit, l'aſſemblee de la Rochelle fit ce que les Eſpagnols & leurs Partiſans deſiroient au grand contentement du Pere Arnould, qui auoit dit quelque temps auparauant à la table d'vn grand Prelat ; & où il y auoit grande compagnie, qu'il craignoit bien que les Huguenots fuſſent trop ſages, & qu'ils obeyſſent au commandement qui leur eſtoit faict de ſe ſeparer.

Voila donc l'Aſſemblee de la Rochelle qui s'opiniaſtre : Voila la guerre reſoluë. Voyons à ceſte heure ce qui a ſuiuy ceſte reſolution, & ſi c'eſt point vne des choſes qui a autant facilité les deſſeins d'Eſpagne, & aduancé ſes progrez. Car eſt-il point vray, que ſi l'Eſpagnol nous euſt veu en l'eſtat, auquel nous pouuions & deuions eſtre : s'il euſt veu les forces de ce Royaume en leur entier, non diſtraites, non diſſipees, non prodiguees ail-

leurs : & quant & quant s'il euſt recogneu que nous n'approuuions point ſes entrepriſes ſur nos voiſins & alliez, eſt-il point vray, diſ-je, qu'il n'euſt iamais osé attenter la moindre partie de ce qu'il a executé, & s'il l'euſt osé que nous auions dequoy l'en empeſcher & le relancer bien loing au delà de ſes pretenſions ? Mais tant s'en faut que nous fuſſions en ces termes, qu'au contraire nos auortons nous faiſoient conſumer nos forces, nos moyens, nos finances, à nous ruiner nous meſmes, & employoient le credit de ceſte Couronne, & noſtre entremiſe au dehors pour faire reüſſir les deſſeins des Eſpagnols, & de leurs partiſans. Et on void où nous en ſommes.

Ce donc que les autheurs de ce meſchant liure font auiourd'huy, n'eſt qu'en continuant: le conſeil qui nous donnent de faire la guerre aux Huguenots, eſt fondé ſur le meſme deſſein.

Ils ſçauent bien que l'extermination des Huguenots eſt tres-incertaine (& ce n'eſt point auſſi ce qu'ils demandent) mais qu'il eſt tres-certain que nous ne pouuons trauailler à cela ſans perdre la meilleure partie de nos meilleurs hommes: conſumer nos finances & nos munitions de guerre: diuiſer plus que iamais les courages & les affections des peuples, & empeſcher qu'ils ſe puiſſent plus reünir: perdre toutes nos alliances, & ouurir le chemin à l'Eſpagnol pour ſe ſaiſir de toutes nos adnenuës, & prendre tous nos dehors, pour apres nous trouuer tellement affoiblis, tellement

ment attenués, tellement mattés, & tellement desgarnis de toutes choses, lors qu'il entreprendra de nous assaillir au dedans, qu'il ne nous reste plus ny force ny courage, ny moyẽs pour nous defendre ; qui est ce à quoy ils aspirent, & non à l'extermination des Huguenots, ainsi qu'ils firent bien cognoistre à ceux par qui ils auoient faict entreprendre la guerre de l'an 1621. soubs promesse de la cõfiscation, dont nous auons parlé cy-dessus.

Car en execution de ceste promesse ils firent saisir tout ce qui appartenoit aux Huguenots de France trafiquans en leur pays, & en firent faire inuentaire montant à quelque quatre millions d'or, ; mais ils ne passerent point plus auant; ains voyans la guerre engagée, & que les Huguenots se defendoient foiblement, ils leur donnerent mainleuée de tout, & mesmes donnerent a entendre à quelque-vns de la Rochelle qu'ils ne les abandonneroient point s'ils auoient besoin de leur assistance.

Mais sondons encor vn peu plus aduant la profõdeur de la malice de ces gẽs là. Car si on fait la guerre aux Huguenots, il ne sera plus question de parler d'Espagnols, ny contre les Espagnols. Ceux qui en voudront parler seront mauuais Catholiques. Ils seront Huguenots ; & en ce faisant la faction Espagnole prendra l'aduantage au milieu de nous ; & quant aux Politiques, & aux bons François, ce sera à eux à se taire, & à s'aller cacher. N'auons nous point veu cela en nos dernieres

guerres ? Furent elles pas suiuies d'vn decry general des affaires des Protestans, & du surhaussement de la grãdeur d'Espagne? N'ouysmes nous point publier dedans Paris mesmes les deroutes des Protestans d'Allemagne, & les conquestes des Espagnols & de la maison d'Austriche, qui iouoient leurs ieus pendant que nous nous dechirions les vns les autres? Et apres cela nous nous laisserons encor conduire par les conseils de ces gens de bien? Cela ne nous seroit iamais pardonné.

Certes quand il n'y auroit autre consideration que de la qualité de ceux qui trauaillent si ardemment à eschauffer ceste guerre, cela seroit suffisant pour nous faire prendre vne resolution sage, prudente & salutaire. Si ces conseils venoiẽt de nos amis, de nos confederés, de personnes affectionnées au bien de l'Estat & au seruice du Roy, il ne resteroit plus qu'à veoir s'ils ne se trompent point; Mais si ceux qui nous donnent ces conseils; sont nos ennemis; si ce sont personnes qui ayent trempé dedans la rebellion de la ligue, qui ayent esté nourris dedans la doctrine qui l'auoit formée, & qui en couue encor vne autre; si ce sont les auĉteurs mesmes de ceste doctrine, & de celle qui est contenue en ce pernicieux liure; Et si auec ces gens là ce sont encor personnes qui desirent du changement au gouuernement: qui ayent des desseins pour cela, il n'y a plus rien à deliberer.

Or il faut demeurer d'accord, que les vrais auĉteurs de ce conseil, sont ceux la mesmes, qui ont autresfois fait la ligue. Il ne faut

point d'autre preuue de cela, que ce maudit liure, qui eſt le ſubiect de noſtre diſcours. Il conſeille non ſeulement ceſte guerre, mais il ſouſtient que le Roy eſt obligé de la faire ſur peine de damnation eternelle. Demandés l'aduis des Ieſuites la deſſus, vous n'en trouuerés vn ſeul, (& à peine excepte-ie le Pere Souffrant) qui die le contraire, voire qui auſſi toſt ne s'eſcrie que c'eſt vn œuure meritoire, & qui ne promette vne auſſi eminente place en Paradis à ceux qui feront reüſſir ce conſeil, qu'aucuns d'eux en auoient autresfois promis à Clement, Chaſtel, aux aſſaſſins du Prince d'Orange, & autres ſemblables monſtres. Parlés en a tout le reſidu de la vieille ligue, ou à ſes nouueaux reiettons, & à toute ceſte engence de viperes, que ce bon liure appelle *peuples orthodoxes*, ils treſſailleront de ioye; Bref, c'eſt le conſeil d'Eſpagne, & de toute la faction Eſpagnole.

Que s'il y en a quelques-vns qui ſoient de cet aduis, & toutesfois ne ſoient point de la meſme faction, ceux la ſont en petit nombre, & encor ſont-ils ou trompés par les autres, & abuſés du maſque de religion, ou intereſſés en quelque autre faction qui deſire du changement au gouuernement, & qui a cauſe de ce procure du changement dedans l'Eſtat.

Mais interrogés tous les vieux Gaulois la deſſus, tous ceux qui ont ſuiuy le Roy Henry III. lors que la ligue le chaſſa de Paris, tous ceux qui ont expoſé leur vie, & employé leurs moyens pour ſeruir Henry le Grand contre les Eſpagnols & les Ieſuites, nonobſtant les

foudres & excommunications de Rome, tous ceux qui ont porté vn vray dueil de la perte de ce grand Prince, bref tous ceux qui tiennent la doctrine de la Sorbonne & de l'Eglise Gallicane, touchant l'independance de la Couronne du Roy, vous verrés ce qu'ils vous diront, & s'ils ne croiront point qu'on nous veuille reietter dedans les anciens malheurs, dont la valeur & la sageſſe du feu Roy nous auoit tiré.

Or auons nous examiné iuſques icy les conditions, moyennãt leſquelles les auteurs de ce liure nous promettent de nous laiſſer en repos dedans noſtre Eſtat. Reſte à ceſte heure de veoir ſi en acceptant ces conditions autant ridicules qu'imprudemment propoſées, nous pourrions nous promettre quelque plus grande tranquillité dedans noſtre Eſtat à l'aduenir. Or c'eſt ce que ie denie, & ſouſtiens que tant s'en faut que pour cela nous fuſſions mieux auec nos ennemis, qu'au contraire nous les aurions plus puiſſamment ſur les bras.

Et premierement, pour ce qui concerne les Eſpagnols, i'eſtime qu'il n'y a perſonne ſi ſimple, fuſt-il religieux, qui ſe perſuade que leurs deſſeins à l'encontre de nous aboutiſſent à extirper l'hereſie, & exterminer les heretiques. Ce n'eſtoit point le ſubiect des guerres de Charles V. & Philippes II. contre François I. & Henry II. Tellement que ſe promettre que ny ayant plus d'hereſie en ce Royaume, le Roy d'Eſpagne n'aura plus d'ambition, ny de deſſein de s'accroiſtre de nos ruines, & qu'il n'aura

iamais rien à demesler auec nous, ce seroit estre niais par delà la niaiserie la plus stupide.

Quant aux Iesuites, & à tous ceux de leur cabale, il n'y auroit point moins de simplicité de croire que cela nous les deubt cõcilier, ny acquerir leur affection. Voyons pourquoy.

C'est vne opinion constante & resoluë entre tous ceux qui ont quelque espece de sẽs, que les Iesuites ont leurs affections du costé d'Espagne. Ils se persuadẽt que la grandeur d'Espagne est le fondement de la grãdeur de l'Eglise, & que pour accroistre la domination spirituelle, il la faut appuyer d'vne domination temporelle de pareille estendue. Sur ces imaginations, ils tournent toutes leurs pensees, tous leurs desseins, & tous leurs trauaux, à l'agrandissement de ces deux Monarchies spirituelle & temporelle, & consequemment à la diminution, & peu à peu à l'aneantissement de toutes les autres dominations.

Or cela estant, y a il lieu de se persuader de pouuoir acquerir leur affection par qui que ce soit, au preiudice de ce dessein qu'on a commencé d'ourdir il y a si long temps, & auquel ces gens trauaillent si actiuement, comme si leur societé n'auoit esté instituee que pour cela?

Mais passons plus auant, & considerons quel est le temperament de nostre Estat. Il n'est point diuisé seulemẽt en Catholiques & Huguenots; mais il y a de deux sortes de Catholiques, dont les vns s'appellent *bons Catholiques*, & quant aux autres ils les appellent, *Politiques*. Il faut sçauoir d'où viẽnent ces distin-

ctiõs, & ce qu'elles peuuent operer auec le tẽps.

Chacun ſçait que depuis quelques ſiecles, il eſt introduit vne doctrine qui a fort diuiſé l'Egliſe, & à ſouuent commis les Princes & les Eſtats temporels auec les puiſſances ſpirituelles. C'eſt ceſte doctrine, ſur laquelle eſt fondé ce bel aduis que les ennemis du Roy luy donnent par ce mauuais liure.

Dautant donc que les Papes ont la direction ſpirituelle de l'Egliſe, quelques eſprits alambiqués dedans les ſpeculations ſcholaſtiques, ſe ſont voulu imaginer que la puiſſance temporelle leur eſt pareillement ſubmiſe, comme eſtant ſubordinée & aſſujettie à l'autre. Ceſte doctrine a eſté fauorablement receuë par ceux qui ne ſçauoient point bien en quoy conſiſte la grandeur du S. Siege, & quelle eſt la profeſſion Apoſtolique; D'où eſt aduenu, que quand il s'eſt rencontré des Papes qui ont eu quelque deſſein particulier, où qui auoient quelque choſe à demeſler auec vn Prince, ils ont pris ſubiect de là de le mal mener & de broüiller merueilleuſement ſes Eſtats. Car s'eſtans attribués ce pouuoir au temporel en conſequence de la puiſſance ſpirituelle, ils ont employé la puiſſance ſpirituelle, pour maintenir ce pouuoir temporel, procedans par cenſures Eccleſiaſtiques, contre ceux qui refuſoient d'obeïr à leurs ordonnances, les effects deſquelles cenſures ils n'ont point reſſerrez dedans ce qui eſt du ſpirituel, mais ils les ont eſtendu bien auant dedans le temporel, pretendans que les Princes excommuniez eſtoient decheus de leur qualité,

que leurs subiets non seulement estoient deliés du serment de fidelité, mais qu'ils encouroient les mesmes censures, s'ils continuoyent de leur rendre aucune obeïssance, & en suite de ce ils ont pretendu auoir droit de disposer des Estats des Princes excommuniez, comme vacans par forfaicture, pour les conferer à qui bon leur semblera.

Ceste doctrine a causé de tres-grãds maux; & a excité des confusions tres-horribles dedans la Chrestienté, qu'elle a souuent diuisé & partialisé. Car c'est cela qui a fait *les Guelphes & les Gibelins*, & entre nous *les Ligueurs*, que l'autheur de ce mauuais liure appelle, *peuples orthodoxes*, & les *Politiques*, que les mesmes autheurs appellent *Catholiques Royaux & demi Chrestiens.*

Or tous les vrays Catholiques & bõs Frãçois, qui ont seruy fidelement les feus Roys Henry III. & IV. contre les Guelphes & ligueurs, auoient merueilleusement affoibly ceste doctrine, & peu s'en falloit, qu'ils ne l'eussent entierement bãnie, du moins qu'ils ne l'eussent rendue muette; mais les Iesuites l'ont restablie, l'ont enseignee, & l'enseignẽt tous les iours publiquement auec vn tel zele qu'ils estiment ceux qui ne l'approuuent point pires qu'heretiques & Huguenots.

Or cela estãt, ie dis que quãd il n'y auroit, ni Huguenots, ni Lutheriẽs en tout le mõde, si est ce que les Catholiques ne laisseroiẽt point d'estre diuisez pour le faict de la religiõ, puis que tãt est que les Iesuites & leurs Sectateurs veulẽt faire passer ceste doctrine pour ortho-

doxe, & tiennent pour heretiques & mauuais Chreſtiens ceux qui ne la veulent point receuoir.

Et de faict, y auoit-il des Huguenots ou des Lutheriens, du temps de Henry IV. Empereur, de Frideric I. & II. de Loüis de Bauieres, & autres? du temps de Philippes Auguſte, Philippes le Bel, & du bon Roy Loüis XII? Et toutesfois y a-il point eu des troubles, & des guerres effroyables durant le regne d'aucuns de ces Princes, excitez ſoubs le pretexte de la religion? Les Papes qui eſtoient de ce temps-là, les ont ils point perſecutez à toute outrances par excommunications, & interdicts, & en ſuite ont ils point faict ſouſleuer leurs peuples & leurs ſubiects à l'encontre d'eux?

Nous ſçauons bien que le S. Pere, qui ſied auiourd'huy heureuſement, non ſeulement n'approuue point, mais condamne vne telle doctrine, comme eſtant du tout contraire à la doctrine de noſtre Seigneur, & à la profeſſion de l'Euangile. Il eſt Pere commun de la Chreſtienté, & embraſſe tous les Princes Chreſtiens d'vne affection paternelle; Il ſçait que ſa puiſſance eſt ſpirituelle, qui n'a aucun droict ſur la puiſſance temporelle des Princes ſeculiers; Mais outre que nous n'auons point lettres que tous ceux qui viendront apres luy ayent les meſmes ſentimens, auſſi ſçauons nous qu'ils ne ſont point touſiours maiſtres abſolus de leurs bonnes intentions. Ils ſont ſouuent violentez, & font plus ou moins qu'ils ne veulent.

Il y a plus (& il faut icy que ie m'explique ie

ie parle en vray Catholique instruit à discerner entre la puissance spirituelle & seculiere (ie dy donc que les Papes ont deux personnages à soustenir & qui sont fort differens l'vn de l'autre, & lesquels toutesfois s'entraydent mutuellement. Entant que Papes ils sont successeurs de S. Pierre, qui a enseigné vne doctrine de paix, d'humilité, de charité, & de toutes perfections Chrestiennes. Entant que Princes temporels, ils ont leurs desseins temporels, non seulement pour la maintention, mais encor pour l'augmentation & accroissement de leur domination temporelle, & font seruir à cela tout ce qui depend d'eux, mesmes le glaiue spirituel. Ie me cõtenteray d'vn seul exemple. Il n'y a personne qui n'aduoüe que le Pape Clement VIII. a esté vn grand & sainct Pape; il n'y a personne aussi qui ne sçache ce qui se passa de son temps pour le Duché de Ferrare. Le Pape pretendoit qu'il estoit deuolu & retourné au S. Siege par le decez d'Alphonse II. qui en auoit laissé la possession à Dom Cesare d'Este son parent, & qu'il auoit institué son heritier. Le Pape l'en veut depoüiller. Il leue vne armee pour cela, & pour faire reüssir plus facilement ses intentions, il excommunie Dom Cesare, & toute sa maison, & prend l'affaire si à cœur, qu'il proteste en pleine assemblee des Cardinaux, que pour venir à bout de son entreprise, il y mettra iusqu'au dernier calice de l'Eglise, & mesmes y ira mourir dedans les fossez de Ferrare auec le S. Sacrement entre ses mains. Ie demande si en vne querelle d'Estat, telle qu'estoit celle d'entre le Pape & Dom

Ceſare, il falloit aſſeruir les armes ſpirituelles, & employer iuſqu'au dernier calice de l'Egliſe & au S. Sacrement? Or cela ſoit dit pour monſtrer que les plus ſaincts Papes, quand il eſt queſtion de leurs intereſts temporels, ont leurs affections & leurs paſſions, qui ne ſont point touſiours conformes à leur qualité de Papes.

Cela preſuppoſé, ſi pour des conſiderations temporelles quelque Sainct Pere venoit à auoir vne affection particuliere pour l'Eſpagne, ou pour quelque autre qui ne fuſt point en bonne intelligence auec nous, & qu'à cauſe de ce il ne nous traitaſt point auec egalité, ou meſmes qu'il ſe ioigniſt auec noſtre ennemy contre nous, ou que ceſſant cela, il entrepriſt pour des conſiderations ſpirituelles de vouloir toucher au temporel de noſtre Eſtat, qui eſt ce dont ce mauuais autheur nous menace, & qui n'aduiendra iamais, Dieu aydant, mais ſi cela aduenoit, eſt il point vray qu'il ſe ſeruiroit des meſmes armes & des meſmes procedures que ſes predeceſſeurs? Et en ce cas quelles autres defenſes auriõs nous, que celles de nos majeurs? Que celles de Philippes le Bel, de Louys XII. & autres? Et lors de quel coſté ſeroient les Ieſuites? Pour qui tiendroient leurs nourriſſons? & dequoy ſeruiroit de les auoir voulu reblandir, de s'eſtre ſubmis laſchement & abiectement à leurs volontez, ſinon de les auoir rendu plus hardis, plus puiſſans & plus authoriſez pour reſiſter au Roy, corrompre ſes ſubiects, & les faire ſouſleuer contre luy? d'auoir fortifié l'audace de leurs ſectateurs, & affoibly au contraire le courage des gens de bien, de ceux

qui ont les sentimens vrayement Catholiques & François; & en vn mot, de tous ceux qui craignent Dieu, & honorent le Roy? Certes c'est la grande faute, en laquelle tant de gens sont tombez. Toutes ces submissions ne seruent qu'à augmenter l'insolence des meschans, & à diminuer l'authorité & la puissance du Prince. Remettons-nous deuant les yeux l'histoire du Roy Henry III. Elle nous doit seruir d'vn bien ample commentaire sur ce sujet. Ie n'en diray plus qu'vn mot.

Les Estats des Pays-bas recherchoient sa protection, & pour cét effect en l'an 1585. ils enuoyerent leurs Ambassadeurs, auec toutes sortes d'offre de submission, d'obeyssance & de subjection. Le Roy se trouue empesché, il se fasche d'vn costé de refuser de si belles offres: d'autre costé il craint de les accepter. Il veut auoir l'aduis de quelques-vns de ses seruiteurs, & particulierement de l'Eueſque d'Aqs; qu'il cognoissoit d'vn tres-grand sens, & d'vne grande experience en tels affaires. Ce grand Prelat luy dit son aduis auec franchise, & luy donna vn conseil que le Roy iugea luy-mesme tres salutaire. Et toutesfois il en fut aussi tost destourné par d'autres, qui s'estoient laissez instruire par les Agens d'Espagne, lesquels luy ayant representé la cõsideration de la religion; Que le Roy de Nauarre & les Huguenots qui estoient dedans son Royaume en prendroient aduantage: Qu'il auroit le Roy d'Espagne & toute la Ligue sur les bras; ce Prince, quoy que tres-sage, se laissa persuader, & ayant franchy le sault, se trouua reellement engagé, qu'il

luy fut impossible de se desueloper de ces liens, & fut contraint de rompre ses Edicts de pacification, de chasser les subjects de la Religion pretendue reformee hors de son Royaume, de se faire chef de la Ligue, & declarer la guerre au Roy de Nauarre & autres Princes de son sang. Et que gaigna-il pour cela? Recouura-il l'affection de ses peuples desbauchez & infatuez des charmes d'Espagne? Les Iesuites se tournerent-ils de son costé? le Roy d'Espagne se departit-il de ses pratiques? Au contraire, ils firent tomber ce pauure Prince dedans la haine des vns, & dedans le mespris des autres, qui par ce moyen tirerent toute la puissance à eux, & finalement porterent les affaires au poinct où nous les auons veues.

Pour donc me recueillir sur ce poinct, ie dis que quand vous ferez la guerre aux Huguenots, que vous les chasserez de toutes les villes, que vous donnerez mesmes leurs confiscations aux Iesuites, vous ne vous deuez, neantmoins rien promettre de la part ny des Iesuites, ny de leurs partisans. Si vos efforts ne reüssissent point, & que vous soyez contraint de faire la paix, ils redoubleront leurs plaintes; si vous la continuez foiblement, ils vous auront en mesptis, & presteront de plus en plus l'oreille aux mauuais conseils de vostre ennemy; & quand mesmes vous seriez venu à bout des Huguenots; que vous les auriez exterminez du Royaume, qui n'est point la besongne d'vn iour, si est-ce que pour cela vous n'auriez point beaucoup aduancé. Car si apres cela vous n'imposez silence aux Politiques, si vous n'arrayez & condamnez l'ar-

ticle du tiers Estat touchant l'independance de vostre Couronne ; si vous n'adorez la puissance temporelle du Pape ; si vous ne rececez le Concile de Trente en tous ses chefs ; si vous n'establissez l'Inquisition ; si vous ne renoncez à vos appellations comme d'abus, & à tous les priuileges de l'Eglise Gallicane ; si vous n'exemptez les Ecclesiastiques de la iurisdiction seculiere en toutes causes ; si vous n'obeissez absolument au Pape en tout ce qu'il vous enjoindra, fust-ce mesmes de vous assubjettir au Roy d'Espagne, & luy quitter non seulement le tiltre de Roy de Nauarre, mais celuy mesme de Roy de France ; & finalement si vous ne souffrez d'estre le joüet des Iesuites & des Caffars, vous n'aurez rien fait, vous ne serez point bon Catholique, vous serez heretique.

Grand Roy que Dieu a esleué au thrône de vos ancestres, dont ces docteurs de rebellion, d'assassinats & de parricides, ont tant fait d'efforts pour vous exclurre, & vous ont persecuté si furieusement dedans les reins du feu Roy vostre pere ; Grand Roy, à qui Dieu a donné vn esprit si excellent, & vn iugement si solide, pour sçauoir discerner entre les bons aduis de vos fideles seruiteurs, & les aduertissemens & conseils artificieusement infideles de vos ennemis, par les illusions desquels ils ont cy-deuant perdu de si grands & si aduisez Princes ; Grand Roy que Dieu a doüé d'vn si genereux courage, & d'vne telle magnanimité, pour ne point souffrir de diminution en ceste grande & puissante Monarchie, de laquelle il vous a commis la garde ; souffrirez-vous que ceste mal-

heureuſe cabale continuë de ſemer ceſte ſi dangereuſe & ſi maudite doctrine, qui a penſé tranſporter voſtre ſceptre à vos ennemis, & qui vous a proditoirement rauy le feu Roy voſtre pere, ſur le poinct de l'execution de ſes grands & genereux deſſeins pour la grandeur de voſtre Royaume, & l'affermiſſement de voſtre regne? Souffrirez-vous que des traiſtres & ſcelerats, deuoüez à la ruine de voſtre Eſtat, & à la diſſipation de voſtre Couronne, oſent encor vous donner des aduis & conſeils de ſang à l'encontre de ceux en la fidelité deſquels le feu Roy voſtre pere a trouué ſon principal appuy contre les conjurations de ces deſloyaux? Et finalement ſouffrirez-vous que vos bons & fideles ſubjects, qui ne font autres vœux que pour la proſperité de voſtre Majeſté, pour le ſalut & la gloire de voſtre Eſtat, pour le repos & tranquilité de vos peuples; qui ne recognoiſſent autre domination, ny autre puiſſance temporelle que la voſtre; qui ont expoſé leur vie, leurs biens, leurs fortunes, pour le ſeruice des Roys vos predeceſſeurs, & de voſtre Majeſté; gemiſſent dauantage ſoubs l'oppreſſion de ces meurtriers, de ces incendiaires & boutefeux execrables, qui conjurent par ce maudit eſcrit tout ce qu'il y a de meſchant & de ſcelerat ſur la terre, contre la perſonne ſacro-ſaincte de voſtre Majeſté, & contre ſon Eſtat.

La cabale (car ie ne parle que de cette canaille, & non des abuſez & des innocens) nous appelle Catholiques Royaux, demy-Chreſtiens. Que maudits ſoyez-vous inſtruments d'en-

fer & du diable, qui auez pris à tache de destruire tout ce qu'il il y a d'ordre, *de police*, de pieté, de religion, de sincerité, & de veritablement Chrestien parmy les hommes; Qui empeschez les deuoyez de rentrer au giron de l'Eglise en laquelle ils voyent que des gens si perduement meschans & si esloignez de la profession Chrestienne ont vsurpé tant de pouuoir. Qui exposez mesmes le S. Pere à la haine & au mespris de ceux qui se sont separez d'auec nous, ayans l'impudence de nous menacer de son indignation par ce meschant liure, comme s'il estoit le ministre, ou plustost l'esclaue de vos passions forcenees. Et puis vous nous parlez des Huguenots; vous dites qu'ils sont preiudiciables à l'Estat, qu'il les faut exterminer, & quelle comparaison y a-il entre eux & vous?

Ils nous ont broüillé quelquesfois; Ils ont causé quelques tranchees à cet Estat, & mesmes aucunefois quelques fiebures. Mais le plus souuent apres auoir esté prouoquez à cela par vos artifices malicieux; par les mauuais traittemens que vous leur procuriez. Mais ont ils iamais assailly le cœur, ont-ils iamais attaqué les parties nobles, comme vous? ont-ils iamais eu dessein de briser le sceptre, d'arracher la Couronne de nos Roys, ny d'attenter aucun des actes abominables, qui sont vos principaux exercices, & qui font que plusieurs d'entre eux, qui d'ailleurs ne sont aucunement esloignez de la communion Catholique, nous ont en execration, & blasphement contre l'Eglise à cause de vous? Mais au con-

aireſe ſont-ils point ioints auec nous pour maintenir nos Roys dedans leur throſne, pour reſiſter à vos rages & à vos fureurs, & en empeſcher les pernicieux effects? Et ſi vous veniez encor auiourd'huy à bout de vos pernicieux deſſeins, & que vous puſſiez rallier la deteſtable ligue, apres laquelle vous trauaillez ſi ardemment, de qui pourrions nous eſtre plus fidelement ſecondez que d'eux?

Malheureux, ſi la clemence du Roy tant de fois offenſee par vos attentats fait vne fois place à ſa iuſtice, on vous empeſchera bien d'executer vos damnables intentions, ny d'eſpardre cy apres par eſcrit, ny autrement, vne doctrine ſi execrable, inuentee pour ruiner les Eſtats les plus floriſſans en vraye pieté & deuotion.

FIN.